

AXENS AUDIT

17 rue de la Presse
42000 SAINT ETIENNE

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Park Avenue
81 Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

ADTHINK MEDIA

Société Anonyme au capital de 1 837 650 €

79 rue François MERMET

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

RAPPORT SPECIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec	ADVERTSTREAM
Personnes concernées	Messieurs Bertrand GROS et Sylvain MOREL
Nature et objet	Refacturation du coût des actions gratuites
Modalités	Votre société a conclu avec la société ADVERTSTREAM, une convention de refacturation des charges directes et des moins-values subies à l'occasion de l'attribution définitive des actions gratuites ADTHINK MEDIA aux salariés bénéficiaires de la société ADVERTSTREAM. Cette convention est conclue pour la durée du plan d'actions gratuites. Le produit comptabilisé sur l'exercice s'élève à 41 452 euros hors taxes.

.../...

Avec	IT NEWS INFO
Personnes concernées	Messieurs Bertrand GROS, Sylvain MOREL et Marc LAVIGNE-DELVILLE
Nature et objet	Refacturation du coût des actions gratuites
Modalités	<p>Votre société a conclu avec la société IT NEWS INFO, une convention de refacturation des charges directes et des moins-values subies à l'occasion de l'attribution définitive des actions gratuites ADTHINK MEDIA aux salariés bénéficiaires de la société IT NEWS INFO.</p> <p>Cette convention est conclue pour la durée du plan d'actions gratuites.</p> <p>Le produit comptabilisé sur l'exercice s'élève à 33 162 euros hors taxes.</p>

Avec	LUDO FACTORY
Personnes concernées	Messieurs Bertrand GROS et Sylvain MOREL
Nature et objet	Refacturation du coût des actions gratuites
Modalités	<p>Votre société a conclu avec la société LUDO FACTORY, une convention de refacturation des charges directes et des moins-values subies à l'occasion de l'attribution définitive des actions gratuites ADTHINK MEDIA aux salariés bénéficiaires de la société LUDO FACTORY.</p> <p>Cette convention est conclue pour la durée du plan d'actions gratuites.</p> <p>Le produit comptabilisé sur l'exercice s'élève à 99 486 euros hors taxes.</p>

Avec	NUMERIK ART
Personnes concernées	Monsieur Marc LAVIGNE-DELVILLE
Nature et objet	Refacturation du coût des actions gratuites
Modalités	<p>Votre société a conclu avec la société NUMERIK ART, une convention de refacturation des charges directes et des moins-values subies à l'occasion de l'attribution définitive des actions gratuites ADTHINK MEDIA aux salariés bénéficiaires de la société NUMERIK ART.</p> <p>Cette convention est conclue pour la durée du plan d'actions gratuites.</p> <p>Le produit comptabilisé sur l'exercice s'élève à 36 478 euros hors taxes.</p>

.../...

Avec	PROFILES PARTNER
Personnes concernées	Messieurs Bertrand GROS, Sylvain MOREL et Marc LAVIGNE-DELVILLE
Nature et objet	Refacturation du coût des actions gratuites
Modalités	<p>Votre société a conclu avec la société PROFILES PARTNER, une convention de refacturation des charges directes et des moins-values subies à l'occasion de l'attribution définitive des actions gratuites ADTHINK MEDIA aux salariés bénéficiaires de la société PROFILES PARTNER.</p> <p>Cette convention est conclue pour la durée du plan d'actions gratuites.</p> <p>Le produit comptabilisé sur l'exercice s'élève à 24 871 euros hors taxes.</p>

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec	SCI MAI 2007
Personnes concernées	Messieurs Bertrand GROS, Sylvain MOREL et Marc LAVIGNE-DELVILLE
Nature et objet	Bail commercial
Modalités	<p>La SCI MAI 2007 a donné à bail au preneur des locaux et parkings dépendant de l'immeuble situé au 79 rue François Mermet à Tassin la Demi-Lune. Ce bail commercial a été modifié par voie d'avenants en date du 25 juin 2008 emportant l'adjonction de surfaces complémentaires sises au 81 rue François Mermet à Tassin la Demi-Lune, puis en date du 24 mars 2011 confirmant que le preneur puisse sous-louer tout ou partie des locaux, y compris par voie de location-gérance, à des sociétés dont il détiendrait directement ou indirectement au moins 50% du capital ou des droits de vote.</p> <p>La charge comptabilisée sur l'exercice s'élève à 150 289 euros.</p>

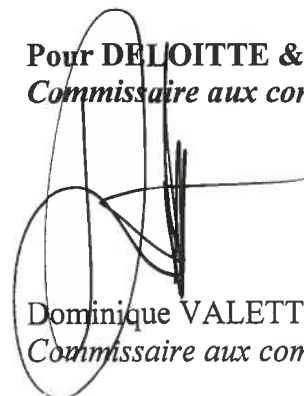
Fait à Saint-Etienne et Villeurbanne, le 29 mars 2013

Pour AXENS AUDIT
Commissaire aux comptes



Benoît PERIN
Commissaire aux comptes

Pour DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux comptes



Dominique VALETTE
Commissaire aux comptes